

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Du 11 juin 2019 à 20 h

Présents : Robert VIELFAURE, Michel LAPIERRE,  
Marie LEMAIRE, Gilles PEREAU, Eliane TARALLO, Guy IMBERT

A été élue Secrétaire de séance : Guy IMBERT

### **1. Délibération : Déclassement chemin rural**

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au déclassement d'une partie du chemin communal partant de la RD5 hameau de la Soubeyranne vers Perbost.

**Voté à l'unanimité**

### **2. Délibération : Echange terrain / Commune / Particulier le Pontet**

- Sur Parcelle A 1111 (ex 940), échange de la partie de chemin déclassée contre nouvel accès.
- Cession gratuite sur la parcelle A 941 d'une surface de 1,03 are à la commune.

**Voté à l'unanimité**

### **3. Délibération : Vente lot 4 éco quartier Célias**

Le conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le maire Robert VIELFAURE pour gérer la vente du lot 4 à Mme CAEROU pour un montant de 22 000 €

**Voté à l'unanimité**

### **4. Délibération : Création d'un arrêt de bus sur les quartiers de St JOFFRES / PERBOST**

De nombreux enfants des quartiers de St JOFFRES / PERBOST sont actuellement scolarisés à l'école de CHASSIERS ; de ce fait il est nécessaire de créer un arrêt de bus pour desservir ces quartiers.

**Voté à l'unanimité**

**5. Délibération : Subvention des classes découvertes et sorties scolaires.**

Les subventions sont proposées à un montant unitaire de 50 €.

**Voté à l'unanimité**

**6. Délibération : Participation aux frais de fonctionnement des écoles.**

**Ecoles de ROCLES et JOANNAS**

Les familles ne se sont pas présentées à la mairie de ROCHER. La mairie n'a pas reçu d'information sur le lieu de la scolarité des enfants . Le montant des participations devront s'aligner sur le montant alloué à la mairie de CHASSIERS .

**Ecole Sacré Cœur Largentière**

Il est décidé de reconduire la participation de 650 € par enfant

**Voté à l'unanimité**

**Communications et questions diverses**

Monsieur le Maire fait part d'une information concernant le Centre Hospitalier Rocher/Largentière.

Le projet d'établissement a mis en avant la nécessité de regrouper les 2 sites en un seul.

Suite à l'étude architecturale pour la rénovation du site de Rocher, le montant des travaux prévisionnel représente un cout important.

Lors du dernier Conseil de surveillance, le président, Monsieur Jean Roger DURAND, a proposé de faire une construction neuve pour les travaux de l'hôpital, sur un nouveau site qui regrouperait LARGENTIERE et ROCHER.

Pour rappel, le site de Rocher devait accueillir un projet global et des terrains ont été donnés et achetés à cet effet.